

Pour recevoir votre badge

Bulletin d'adhésion pour
les habitants du SICTOM

Sud-Allier (cf. carte)

Cocher les cases correspondantes

☐ PARTICULIER

Nom

Prénom



PROFESSIONNEL



COLLECTIVITÉ



ASSOCIATION

Activité

Code APE/NAF

N° SIRET/SIREN

Dirigeant (nom/prénom)

Adresse

Code postal

Commune

Téléphone

Courriel

Pour les PARTICULIERS - 2 justificatifs obligatoires

- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (au choix : photocopie de la facture d'eau/gaz/électricité/téléphone ou quittance de loyer)
- Pièce d'identité (photocopie de la carte d'identité, passeport ou permis de conduire)

Pour les PROFESSIONNELS, COLLECTIVITÉS, ASSOCIATIONS - 2 justificatifs obligatoires

- Papier à entête commercial avec RCS/SIRET/adresse
- Extrait Kbis ou certificat d'identification du répertoire national des entreprises

J'ai pris connaissance que mes données personnelles seront utilisées conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et que les documents fournis seront détruits par incinération après leur enregistrement.

Votre signature vaut acceptation des dispositions ci-dessus.

Date et signature (+ cachet pour les professionnels)

Les horaires des déchetteries

HORAIRES	PÉRIODES	MARDI AU VENDREDI	SAMEDI
SAINT-PRIX 06.85.01.72.16	ÉTÉ du 01/03 au 31/10	8h15 - 12h 14h - 17h45	8h15 - 12h 14h - 16h45
	HIVER du 01/11 au 29/02	8h45 - 12h 13h30 - 16h45	
VARENNES/A. 06.85.01.72.18			

Fermées les dimanches, lundis et jours fériés

Quelles communes ?



DÉCHETTERIES

SAINT-PRIX

VARENNES/A.

DEMANDEZ

vosre badge d'accès

OBLIGATOIRE à partir du 03/01/2022



Bulletin à retourner complété

SICTOM Sud-Allier
10 rue des Bouillots - 03500 BAYET - 04.70.45.51.67
contact@sictom-sud-allier.fr

Pour tout renseignement complémentaire,
contactez le SICTOM Sud-Allier :
04.70.45.51.67



SICTOM
SUD-ALLIER
10 rue des Bouillots
Tél. : 04.70.45.51.67
Email : contact@sictom-sud-allier.fr

SAINT-PRIX et VARENNES

Un badge d'accès ?

Les badges d'accès vont permettre au SICTOM Sud-Ailier de mieux contrôler la provenance des déchets déposés dans ces 2 déchetteries. Ils nous permettront, d'une part, de mieux appréhender les quantités déposées par les différents usagers et, d'autre part, de simplifier la facturation des dépôts des professionnels (aucun changement concernant la facturation applicable en déchetterie).

A partir du 3 janvier 2022, l'accès à ces 2 déchetteries ne sera plus autorisé sans badge d'accès.

- 1 Pour les particuliers badge/foyer
- 1 Pour les collectivités badge/véhicule
- 1 Pour les professionnels badge/véhicule

Déménagement, perte, vol ...

Tout changement doit être signalé au SICTOM dans les meilleurs délais. Nous nous chargerons de modifier les paramètres et de rééditer un badge.

En cas de perte ou de demande de badge supplémentaire pour commodité, la réédition d'un badge d'accès sera facturée 10€

Vous êtes en possession de votre badge :

BADGE D'ACCES

- 1/ Vous présentez votre badge au portique avant tout déchargement

- 2/ Le portique enregistre votre provenance et votre catégorie (particulier, professionnel ou collectivité)



Les limites

Les dépôts sont limités :

5m³ /semaine/foyer
5m³ /semaine/foyer pour les végétaux

Pour les volumes supérieurs à 5m³, merci de prévenir le SICTOM 48h à l'avance

Quelques règles

- *Présentez votre badge d'accès à la barrière dès votre arrivée sur le site, avant tout déchargement.
- *En cas de difficultés pour trier vos déchets, adressez-vous au gardien qui saura vous orienter.
- *Respectez le sens de circulation et stationnez correctement pour éviter de bloquer le passage dans l'enceinte de la déchetterie.
- *Déchargez rapidement en respectant les consignes de sécurité (ne pas descendre dans les bennes, les animaux doivent être laissés dans le véhicule et les enfants doivent être tenus par la main).
- *Respectez la propreté du site.

*Respectez le gardien et ses consignes : il est présent sur le site pour vous conseiller et vous orienter. Il est formé et connaît les contraintes de valorisation pour chaque benne de matériaux. En respectant ces prescriptions, vous permettez aux déchets triés d'être traités dans le respect de l'environnement.

*Les personnes titulaires d'une carte de stationnement pour personnes handicapées pourront bénéficier d'une aide au déchargement par l'agent d'accueil qui les prendra en charge dans l'ordre d'arrivée des usagers.

Comment obtenir son badge par courrier ?

Remplissez et renvoyez le bulletin d'adhésion présent au verso au SICTOM Sud-Ailier, accompagné des documents à fournir selon votre catégorie.

Votre badge d'accès vous sera envoyé directement par voie postale dans un délai d'1 mois environ.

Obtenir son badge par Internet

Vous pouvez demander votre badge sur Internet en notant directement dans la barre d'adresse : accès-dechetterie-sictom.horamet.com

Lors de votre 1^{ère} connexion, cliquez sur «se connecter», sélectionnez votre catégorie, précisez votre adresse mail, vos nom et prénom puis cliquez sur «s'enregistrer».

Un mail du SICTOM vous sera envoyé sous 48h. Vous serez invité à cliquer sur le lien présent dans ce mail afin de choisir votre mot de passe pour finaliser la création de votre compte.

Vous pourrez ensuite compléter le formulaire et joindre les justificatifs demandés. Votre inscription sera validée par le SICTOM et vous pourrez alors demander votre badge.

Propriété et durée de validité du badge

Le badge reste la propriété exclusive de la collectivité qui vous l'a délivré, il est émis pour une durée illimitée. Cependant, le SICTOM Sud-Ailier se réserve le droit de suspendre la validité de la carte en cas de :

- * non-respect du règlement
- * dépôt sauvage ou incivilité sur les déchetteries
- * non-utilisation pendant une période de 2 ans
- * non-paiement des factures (pour les professionnels)